

## MAIRIE DE VARETZ



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 8 Avril 2016**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Elisabeth Goddaert, Emilie Merel, Maryse Lochu, Mireille Durand, Jany Guennoc-Barrière, Catherine Goulmy.
- Messieurs Jean-Pierre Charliaguet, Aurélian Coursière, Pascal Barrière, Paul Audard, Matthieu Froidefond, Aimé Pons, Eric Jaubertie, Clément Tallerie, Jean-Philippe Taurisson.

Excusés avec procuration :

- Madame Brigitte Berthy procuration donnée à Emilie Merel
- Madame Maria Sousa-Borges procuration donnée à Catherine Goulmy
- Madame Marie Loriol procuration donnée à Eric Jaubertie

**19 présents ou représentés.**

Ouverture de séance : 20H40

**1 - Secrétaire de séance** : Catherine Goulmy

**2 - Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2016.**

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**3 - Relevé des décisions du maire :**

Pas de décision.

**4 – PAB tranche N°3 – Le Burg:**

Suite à l'autorisation du lancement de la consultation et à la réception des propositions des entreprises, 3 plis ont été ouverts et analysés. Les tarifs annoncés sont supérieurs au budget prévisionnel.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition de ne pas attribuer le marché et de relancer une consultation avec un recalibrage de l'opération permettant un coût prévisionnel concordant avec le budget.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **5 – Demande d'aliénation de chemin : Bosredon**

Demande d'aliénation au profit de Mme Courtioux Nadine, d'un chemin situé à Bosredon entre les parcelles B709, AM38 et AM39 propriétés de la famille Faye et sur lequel le bâtiment agricole de la parcelle B709 est partiellement construit. Ce chemin débouche sur le talus de la parcelle AM42 entretenu son propriétaire Mr Mounier et n'est utilisé par aucune autre personne.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'autorisation de démarrer la procédure d'aliénation au profit de Mme Courtioux Nadine du chemin situé à Bosredon à savoir le lancement de l'enquête publique.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **6 – Demande d'aliénation de chemin : Grand Gorce**

Demande d'aliénation au profit de Mr et Mme Faure et de Mr et Mme Clemente, d'un chemin situé entre les parcelles C1341 et C 1617 et relie la route de Grand Gorce à la parcelle C1654 appartenant à Mr Saradie. Ce chemin est entretenu, tondu par les riverains et n'est pas utilisé pour accéder à la parcelle C1654 ayant un accès sur une autre voie communale.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'autorisation de démarrer la procédure d'aliénation au profit de Mr et Mme Faure et de Mr et Mme Clemente du chemin situé à Grand Gorce.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **7 – Demande d'aliénation de chemin : Charrut**

Demande d'aliénation au profit de Mme Marie Josée Tallerie d'un chemin mitoyen entre Varetz et Mansac, jouxtant d'un côté, ses parcelles cadastrées F351 et F352 sur Varetz et ZC35 sur Mansac.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'autorisation de démarrer la procédure d'aliénation au profit de Mme Tallerie Marie Josée du chemin situé à Charrut.

**Approbation donnée par 18 voix pour. Mr Clément Tallerie ne participe pas au vote.**

#### **8 – Demande d'aliénation de chemin : Escouroux**

La délibération du conseil municipal en date du 09/09/2011 autorisait la procédure de déplacement de 2 portions de chemins ruraux à Escouroux.

Demande d'aliénation au profit de Mr Philippe Delmond des 2 parties d'anciens chemins et

au profit de la commune des 2 nouveaux créés.

Demande d'aliénation au profit de Mr Philippe Delmond de la portion de chemin située proche de son bâtiment agricole et au profit de la commune de la partie de chemin située en bordure de la parcelle cadastrée F463.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

### **9 – Plan d'aménagement : Biscayes**

- Demande de Mr Coursière Bernard pour un plan d'aménagement d'une partie de la parcelle cadastrée AY10 et située en zone Aua du PLU. Une demande d'urbanisation est en cours pour la parcelle voisine AY97. Est envisagée la création de 2 lots d'une superficie d'environ 800 m<sup>2</sup> chacun. L'accès aux lots se ferait par le chemin de Biscayes pour l'un et l'impasse des bleuets pour l'autre avec branchements directs aux réseaux existants.

Est soumise au vote du conseil municipal, la demande de Mr Coursière.

**Approbation donnée par 18 voix pour. Mr Coursière Aurélian ne participe pas au vote.**

- Demande de Mr Coursière Bernard pour un plan d'aménagement du reliquat de la parcelle cadastrée AY2 classée en zone Aua du PLU. Est envisagée la création d'un lot d'une superficie d'environ 2340 m<sup>2</sup>. L'accès au lot se ferait par l'allée de Biscayes avec branchements directs aux réseaux existants.

Est soumise au vote du conseil municipal, la demande de Mr Coursière.

**Approbation donnée par 18 voix pour. Mr Coursière Aurélian ne participe pas au vote.**

### **10 – Droit de préemption urbain – vente Consorts Lasserre:**

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition que la commune n'applique pas son droit de préemption urbain dans le cas de la vente Consorts Lasserre rue de la Gabilloune pour un montant de 200 K€.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

### **11 – Festival Coquelicontes 2016 : subvention à l'association de l'école publique mixte de Varetz**

Le festival se déroulera le 18 mai 2016. Son coût s'élève à 950€. Il est subventionné à hauteur de 50% par le conseil départemental et 25% par l'association de l'école.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition de subventionner à hauteur de 25% soit 237,50€, l'association de l'école publique mixte de Varetz dans le cadre du festival Coquelicontes 2016.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

## **12 – Accueil et gratification des stagiaires de l'enseignement:**

La gratification d'un stagiaire est obligatoire pour un stage d'une durée supérieure à 2 mois mais doit être approuvée par le conseil municipal.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'autorisation d'accueillir et de rémunérer des stagiaires de l'enseignement dans la limite de 2 stagiaires simultanément.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

## **13 – Règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse :**

Un règlement est déjà en place mais a été révisé afin de faire état des droits et devoirs des enfants, du personnel d'encadrement et des familles ainsi que les risques encourus en cas de non-respect de ce règlement notamment pour le temps de cantine.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'approbation du règlement intérieur du Service Enfant Jeunesse.

**Approbation donnée par 11 voix pour, 3 contre et 5 abstentions.**

## **14 – Questions diverses:**

### **- Droit de préemption urbain – vente Fouquet:**

Est soumise au vote du conseil municipal, la mise à l'ordre du jour « droit de préemption urbain vente Fouquet ».

**Approbation donnée à l'unanimité.**

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition que la commune n'applique pas son droit de préemption urbain dans le cas de la vente Fouquet 24 avenue E. Michelet pour un montant de 130 K€.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

### **- Création contrat CUI complémentaire:**

Est soumise au vote du conseil municipal, la mise à l'ordre du jour « création CUI complémentaire».

**Approbation donnée à l'unanimité.**

Est soumise au vote du conseil municipal, la création d'un poste CUI complémentaire pour les services techniques (salarié actuel en remplacement).

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Exposition photos association les Mariolles:**

Est soumise au vote du conseil municipal, la mise à l'ordre du jour « exposition photos association les Mariolles ».

**Approbation donnée à l'unanimité.**

Est soumise au vote du conseil municipal, la possibilité de répondre favorablement à la demande de subvention de l'association Les Mariolles pour la réalisation de l'exposition photos dans le bourg de Varetz pour un montant de 200€.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

- Mr Paul Audard informe le conseil municipal que la commune de Varetz a été agréé TIG au titre du service administratif.

Fin de la séance : 22H30.